



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale
des
Territoires et de la Mer
Service : Eau Risques et Nature
Unité risques et gestion de
crise

La Roche-sur-Yon, le 2 juin 2014

PPRL Pays de Monts

Dossier suivi par :
David MINARD

Relevé de conclusions de la réunion technique du 23 mai 2014 à Saint Gilles Croix de Vie

Tél : 02 51 44 33 55
Fax : 02 51 44 33 48
david.minard@vendee.gouv.fr

Étape du PPRL

Étude d'aléas submersion marine, phase 2 : Hypothèses de brèches et de zones de franchissement sur le secteur littoral (hors Vie et estuaire).

La DDTM a organisé cette réunion technique pour échanger avec les communes et EPCI et notamment fixer les hypothèses avant le lancement des premiers calculs de modélisation de la submersion marine. Il s'agit en particulier de positionner les brèches sur les dunes littorales.

Une semaine avant la réunion, une note (version 1) sur ces hypothèses a été envoyée aux communes et EPCI. Ces hypothèses brutes traduisent l'application stricte du guide méthodologique, qui prévoit notamment de retenir au moins une brèche par secteur homogène du littoral.

Lors de la réunion, la DDTM présente la note modifiée (version 4) qui propose un nombre plus limité de brèches.

La note du bureau d'études précise :

- le mode de sélection des brèches et leur positionnement calculé avec le modèle numérique du « test de dune » appliqué sur l'aléa actuel (niveau marin équivalent Xynthia + 20 cm) et sur l'aléa 2100 (niveau marin équivalent Xynthia + 60 cm de prise en compte du changement climatique)
- les zones de franchissement identifiées pour calculer les submersions par paquets de mer (modèle du « test de digue ») Ce modèle appelé « test de digue » s'applique sur les fronts de mer identifiés par le bureau d'études, même s'il est bien précisé dans l'étude l'absence de digue sur tout le linéaire littoral.

Concernant les brèches il est convenu de ne pas retenir de brèche systématique dès lors que l'analyse de terrain démontre que la dune est suffisamment profonde (épaisseur suffisante du cordon dunaire) et que l'altitude du TN en arrière est suffisamment élevée : hypothèses jugées alors trop sécuritaires et non réalistes.

Hypothèses de brèches pour l'aléa actuel et l'aléa 2100

3 brèches sont retenues pour l'aléa actuel (niveau marin de référence + 0,20) et pour l'aléa 2100 (niveau marin de référence + 0,60) :

zone 7 : La Pège

zone 13 : Le Pont du Jaunay

zone 17 : Dune de la Gachère (hors ouvrage de la Gachère car sa défaillance sera envisagée dans le PPRL Pays d'Olonne)

Le positionnement de ces 3 brèches est cohérent avec la réalité du terrain et identifie bien les zones les plus fragiles de cordon dunaire avec des terres relativement basses en arrière.

Elles sont donc retenues comme hypothèse.

Hypothèses de brèches pour l'aléa 2100 uniquement

3 zones supplémentaires sont retenues uniquement pour l'aléa 2100 (niveau marin de référence + 0,60 cm) et en tenant compte de l'érosion moyenne du secteur (cf. étude DHI 2008) :

zones 3 et 4 : Dune du Pont d'Yeu sur 900 m de littoral : recul dunaire de 140 mètres (1,4 m/an)

Concernant cette zone, Jean Magne (Communauté de communes Océan Marais de Monts) considère ce taux trop élevé vis-à-vis des dernières études en cours dans le cadre de l'observatoire du littoral du Pays de Monts (cf. rapport Observatoire du littoral des Pays de Monts BRGM/RP-62937-FR de Septembre 2013 p.24)

Ces études de suivi du trait de côte sont transmises à la DDTM afin de pouvoir retenir un taux d'érosion correspondant aux dernières connaissances, soit un recul dunaire retenu de 63 mètres (0,63 m/an)

zone 6 : Dune du Nord des Becs jusqu'au Sud des Marines sur 4 km : recul dunaire de 120 m (1,2 m/an)

Lors de la réunion, le secteur entre les Becs et les Marines est mentionné comme étant particulièrement sensible à l'érosion. Ce secteur va être précisé au bureau d'études et étudié en particulier.

Pour tenir compte des actions de fixation du trait de côte dans ce secteur (ouvrages, travaux, rechargement en sable) il est décidé d'étudier les 2 options suivantes pour réaliser le « test de dune » :

- option 1 : recul du trait de côte de 120 mètres (hormis au niveau des Becs et des Marine)
- option 2 : pas de recul du trait de côte

Ouvrages hydrauliques :

L'hypothèse de défaillance par défaut de l'écluse du Jaunay est retenue conformément aux principes du PPRL.

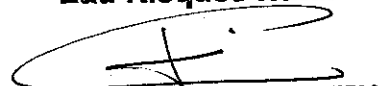
La note mentionne 3 exutoires (Sion, la Sauzaie, la Parée) par lesquels il peut y avoir une submersion localisée.

Lors de la réunion, il est mentionné 2 autres exutoires à prendre en considération :

- la Pelle à Porteau situé à la limite entre Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez (avec notamment un terrain relativement peu élevé)
- Exutoire au niveau de la Sauzaie au niveau du parking situé à l'extrémité Nord de la route de la corniche.

Les éléments évoqués ci-dessus vont être pris en considération pour la modélisation. Un comité technique est programmé le 20 juin 2014 à 14h00 à la DDTM, salle de conférence (n°21) pour présenter les premiers résultats de modélisation de l'inondation.

**Le Chef du Service
Eau Risques Nature**


Grégory COURBATIEU

Présents :

- M. STOURM, DDTM, SERN, unité risques et gestion de crise
- M. MINARD, DDTM, SERN, unité risques et gestion de crise
- M. DAVID, responsable urbanisme Saint Hilaire de Riez
- M. MAGNE, CDC Océan Marais de Monts
- M. MOLY, service urbanisme environnement, Notre Dame de Monts
- M. COZIC, DGST, Saint Hilaire de Riez
- M. DELANAUD, Adjoint aménagement et urbanisme Saint hilaire de Riez
- Mme LAGLEYZE Urbaniste, environnementaliste équipe BE AVAP Saint Gilles Croix de Vie
- M. BOUDELIER, Maire de Saint Hilaire de Riez
- M. CAIVEAU, DGS Saint Hilaire de Riez
- Mme. MAUGRION, Adjointe urbanisme Saint Gilles Croix de Vie
- M. GASNET, Délégué à l'environnement Saint Gilles Croix de Vie
- Mme BARRERE, responsable urbanisme Saint Gilles Croix de Vie
- M. BIRON, DST Brétignolles sur Mer
- M. BARRETEAU CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie
- M. DUMONT, DST Saint Gilles Croix de Vie

Excusés :

- Mairie de Saint Jean de Monts